



Donation partage du vivant

Par **anda**, le **30/01/2009** à **21:44**

Peut-on remettre en cause une donation partage faite il y a dix ans ? Peut on demander une expertise de l'ensemble des biens du patrimoine et bénéficier d'un nouveau partage plus équitable?

Il s'avère que les lots sont très inégaux, la signature de l'acte a été faite sous pression d'un clerc et aujourd'hui mon beau-père veut donner la jouissance du bien qui semble très vétuste et nous sommes dans l'impossibilité de nous en occuper. Peut on refuser cette jouissance?